

Séance du Conseil Municipal du 27/01/2011

N° 001

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2011001

Signataire : ABW/MD

OBJET :Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27/01/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 27 JANVIER, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 janvier 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme AHMED (partie à la question n°3), MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, Adjoint au Maire,

Mme LOURENCO, M VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILLIA, KARMAN, DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER (arrivé à la question n°16), Mme GRARE, MM. KAMALA, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme DIAKITE	Mme YONNET	Mme M'DAHOMA MOHAMED	M. VANNIER
M. LANTERNIER	M. BOUALI	M. MALEME	Mme HAMMACHE
Mme LE BIHAN	M. HEDJEM	Mme KOUAME	M. LOGRE
M. MAIZA,	M. MONINO	Mme LATOUR.	M. DEL MONTE
Mme FOURNIER	Mme LOURENCO	Mme DERKAOUI	Mme GRARE

Absents: Mme CHIBAH, MM. BEAUDET, AUGY, Mme DESCAMPS, M. PAUPERT

Secrétaires de séance : Mme HARKATI,

QUESTION N° 001 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010.

QUESTION N° 002 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie à 100 % accordée à la SA HLM France Habitation pour un emprunt de 1 292 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité.

ACCORDE la garantie à 100 % de la ville d'Aubervilliers pour un emprunt de 1 292 000 € que la SA HLM France habitation se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Montant : 1 292 000 €

Taux fixe : 1.9 %

Durée : 15 ans

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir à la convention qui sera passée entre la Ville d'Aubervilliers et la SA HLM France Habitation.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM France Habitation.

QUESTION N° 003 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 18 ter chemin de l'Echange, cadastré E 48 : acquisition d'un bien en totalité, appartenant à la succession vacante de Madame MELEGARI Albertina veuve BASSINO, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID).

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir le bien en totalité situé 18 ter chemin de l'Echange à Aubervilliers, cadastré E 48, appartenant à la succession vacante de Madame MELEGARI Albertina veuve BASSINO, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID).

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 77.400 euros, valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 004 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Centre Municipal de Santé : renouvellement d'un contrat à compter du 1er février 2011, d'un médecin spécialisé en dépistage et tumeur pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à renouveler le contrat d'un médecin spécialisé, à compter du 1er février 2011 pour une durée de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT que la rémunération de ce médecin spécialisé non titulaire sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures).

QUESTION N° 005 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: recrutement d'un médecin généraliste non titulaire pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2011 à la Direction de la Petite Enfance

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin à compter du 1er février 2011.

AUTORISE : en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT : que la rémunération de ce médecin sera calculée sur la base de 36 vacations, 77.54 € (vacation de 2 heures)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours

QUESTION N° 006 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Création d'une crèche municipale multi-accueil au 15-15 bis avenue de la République. Approbation du montant global prévisionnel révisé.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération, estimé à 1 480 016,72 € HT, soit 1 770 100 € TTC, ainsi que le plan de financement annexé correspondant.

QUESTION N° 007 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Signature de la convention de gestion Urbaine de Proximité du quartier Vilette Quatre Chemins à Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le projet de convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier Villette Quatre Chemins à Aubervilliers avec les partenaires du quartier :

- Plaine Commune
 - L'Etat
 - Sequano Aménagement
 - L'OPH d'Aubervilliers
 - Le bailleur Immobilière 3F
 - Le bailleur Logirep
 - Le bailleur Plaine de France
 - Le syndic de copropriété ASGO
-

QUESTION N° 008 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Signature de l'avenant n°1 au protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant N°1 au protocole de programmation pluri-annuel du projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

QUESTION N° 009 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : rue Danielle Casanova et avenue Jean-Jaurès, parcelles cadastrées AL 140-159-163-164a et 171 : acquisition de trottoirs, appartenant à la SEM SEQUANO Aménagement.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AL 140-159-163-164a et 171 situées rue Danielle Casanova et avenue Jean-Jaurès à Aubervilliers, correspondant à des trottoirs et appartenant à la SEM SEQUANO Aménagement.

DIT que l'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 010 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Classement dans le domaine public communal des parcelles AH 110 et 125 et AE 131 et 132 situées 13 chemin des Prés Clos à Aubervilliers. Annulation de la délibération n° 205 du 24 septembre 2009.

A l'unanimité.

RAPPORTE la délibération n° 205 du 24 septembre 2009.

PRONONCE le classement dans le domaine public communal des parcelles AH 110 (1269 m²) et 125 (450 m²) et AE 131 (455 m²) et 132 (2159 m²) situées à 1 à 19 Chemin des Prés Clos à Aubervilliers.

QUESTION N° 011 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2010 par la commune d'Aubervilliers.

A l'unanimité.

DONNE acte au maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2010 par la commune d'Aubervilliers, tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 012 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention d'équilibre habitat-activité entre Plaine Commune, les 8 Communes de l'agglomération et l'Etat, pour la période 2011-2015

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la Convention d'Equilibre habitat-activité entre Plaine Commune, les huit communes de l'agglomération et l'Etat, pour la période 2011-2015, telle qu'annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer ladite Convention

QUESTION N° 013 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition amélioration 51 à 53 rue Hélène Cochenec à Aubervilliers par la SA HLM Efidis

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 2 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration de 12 logements situés au 51 à 53 rue Hélène Cochenec à Aubervilliers menée par Efidis.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention pour une durée de 3 ans qui prendra effet à la livraison des logements.

QUESTION N° 014 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention d'objectifs pluriannuelle(2011/2013) entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "Agence pour l'Education par le Sport" sur l'expérimentation pour une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer le projet de convention d'objectifs pluriannuelle (2011/2013) entre la Commune et l'association « Agence pour l'Education par le Sport » au titre d'une expérimentation concernant une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires,

DECIDE : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 €, pour la première année de validité de la convention, à l'association « Agence pour l'Education par le Sport ».

QUESTION N° 015 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du programme européen "Jeunesse en Action"

A l'unanimité.

APPROUVE: la participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du Programme Européen « Jeunesse en Action ».

QUESTION N° 016 - RAPPORTEUR Christine RATZEL - TOGO

OBJET : Envoi d'un élu d'Aubervilliers à Dakar du 6 au 12 février 2011 dans le cadre du Forum Social Mondial

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer M. Philippe MILIA, conseiller municipal, à Dakar du 6 au 12 février 2011 afin de participer au Forum des Autorités Locales et au Réseau du Forum mondial des Autorités Locales de Périphéries (FALP) dans le cadre du Forum Social Mondial, et afin de préparer la visite d'une délégation albertivillarienne sur l'île de Gorée, au large de Dakar, dans le cadre d'un projet mémoriel.

Les frais de voyage de l'élue seront pris en charge par la ville et les frais de séjour (déplacements, hébergement, repas) seront remboursés sur la base des forfaits pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours au Sénégal, soit un montant journalier de 91800 Francs CFA (139,95 euros).

QUESTION N° 017 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' "Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux"

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la présente convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l' «Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des enfants Informes Moteurs Cérébraux» (APETREIMC)

DECIDE de participer au financement du fonctionnement de la structure d'accueil de la petite enfance sur le site Angle rue du Landy/Quai Adrien Agnès à hauteur d'un plafond de 8 000 € par place, soit 160 000 € par an.

PRECISE que pour l'année 2011, le financement s'élèvera à 76 800 €, somme calculée au prorata de la période d'ouverture.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 45